

Bilan Actif

AUDIO_MEDIA_IMPACT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EURO

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	139 710	81 498	58 213	86 155
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :	139 710	81 498	58 213	86 155
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	1 212	439	773	1 177
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 212	439	773	1 177
Immobilisations financières				
Participations	10 521 376		10 521 376	10 521 376
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	250		250	250
TOTAL immobilisations financières :	10 521 626		10 521 626	10 521 626
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	10 662 549	81 936	10 580 612	10 608 958
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	411 886		411 886	273 987
Autres créances	3 656 191		3 656 191	1 680 221
Charges constatées d'avance	4 875		4 875	3 937
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	4 072 951		4 072 951	1 958 144
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	41 581		41 581	23 391
TOTAL valeurs mobilières de placement :	41 581		41 581	23 391
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	4 114 532		4 114 532	1 981 535
Frais d'émission des emprunts (V)	6 200		6 200	
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	14 783 281	81 936	14 701 344	12 590 493

Bilan Passif

AUDIO_MEDIA_IMPACT

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 02/06/26
Devise d'édition EURO

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital dont versé	9 737 530	9 737 530
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(502 465)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(592 181)	(502 465)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	8 642 885	9 235 065
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
Provisions pour risques	1 003 604	383 554
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	1 003 604	383 554
Emprunts obligataires convertibles	2 373 635	2 373 635
Autres emprunts obligataires	800 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)	1 635 143	251 384
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 998	208 934
Dettes fiscales et sociales	177 808	137 921
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	273	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III) (1)	5 054 856	2 971 874
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	14 701 344	12 590 493

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

Annexe simplifiée

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

i. Faits significatifs de l'exercice

- La société a assuré la direction et le financement de ses filiales au cours de l'exercice 2025
- Mediameeting, filiale d'Audio Media Impact a acquis le 28 mai 2025 la société Handicap.fr, media leader en France sur le sujet du handicap.
- Cette acquisition a été rendue possible par un financement d'un de ces actionnaire sous la forme d'emprunt obligataire convertible en actions.

ii. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable

L'application du règlement ANC 2022-06, à compter du 1er janvier 2025, a conduit à une modernisation de la présentation et du contenu des comptes annuels, sans modification substantielle de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Ce changement de réglementation comptable a entraîné :

- Une évolution de la présentation du bilan et du compte de résultat, notamment en
 - o supprimant les postes de transferts de charges (comptes 791, 796 et 797)
 - o redéfinissant strictement le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à un évènement majeur et inhabituel ou à certaines écritures fiscales et comptables spécifiques ; modèle des états financiers.

Ces modifications sont strictement des changements de présentation et n'affectent ni les méthodes d'évaluation, ni le résultat net, ni les capitaux propres de la société.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités de façon rétrospective.

Immobilisations incorporelles

La société a opté pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles, des frais d'augmentation de capital ou de constitution de société.

Durée d'amortissement : 5 ans.

Immobilisations financières

Les critères de dépréciation des immobilisations financières sont appréciés en fonction de la valeur de marché des participations et de leur business plan.

Une provision pour dépréciation des titres de participations est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur brute.

Le management estime qu'il n'y a pas lieu de constater de provision à la clôture de l'exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Capital social

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions au début de l'exercice	0	1
Actions émises pendant l'exercice	9 737 530	1

Action à la fin de l'exercice	9 737 530	1
-------------------------------	-----------	---

Dettes financières

Au 1^{er} février 2023, un emprunt obligataire convertible en actions a été souscrit par le fonds d'investissement, actionnaire minoritaire de la société pour 2 373 635 €.

Une prime de non-conversion fait l'objet d'une provision qui s'élève à 619 472 € au 31 décembre 2025

Le 4 juillet 2025, un complément à l'emprunt obligataire convertible en actions a été souscrit par le fonds d'investissement, actionnaire minoritaire de la société pour 800 000 €.

Une prime de non-conversion fait l'objet d'une provision qui s'élève à 384 132 € au 31 décembre 2025

Le fonds d'investissement ne prévoit pas de convertir les obligations en actions.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 11 440 € et correspondent aux honoraires liés à la mission de contrôle légal des comptes.

Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la société est devenue tête d'intégration fiscale du groupe dont elle est la holding. Les sociétés Mediameeting, Nextmeeting, Mediameeting Radio et A2PRL (toutes détenues à 100%) en sont membre au 31 décembre 2025.

Salariés

Les effectifs sont composés de 4 salariés.

Filiales

	Capitaux Propres (k€)	% dét.	Valeur nette des titres (k€)	Prêts & avances (k€)	Cautions & avals donnés	CA 2025 (k€)	RN 2025 (k€)
Filiales							
Nextmeeting	6 040	100%	2 973	354	0	37	-5
PureVocation Groupe	5 083	80,3 %	7 548	3 019	0	0	124

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif

Engagements hors bilan :

Indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements de retraite s'élèvent à 22 163 €. Ils sont calculés suivant les principaux paramètres suivants :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- taux d'actualisation : 3,9%
- table de mortalité : TGH 05

AUDIO MEDIA IMPACT

SAS au capital social de 9.737.530 euros
Siège social : 1 Rue Volney
75002 PARIS
RCS PARIS 922 815 584

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf juin,
A quinze heures trente,

Les Actionnaires de la société AUDIO MEDIA IMPACT, Société par actions simplifiée, au capital de 9.737.530 euros, divisé en 9.737.530 actions de 1€ chacune, dont le siège social est à Paris (75002), 1 Rue Volney, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 922 815 584, se sont réunis en Assemblée Générale en visioconférence, sur convocation du Président adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne-Marie de COUVREUR-MONDET, en sa qualité de Présidente.

Monsieur Frédéric COURTINE est désigné comme secrétaire.

La Société EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent la majorité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum de la moitié des actionnaires requis par les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation des dites conventions,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par lui-même, puis du rapport général du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pas pris en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 592.181 € comme suit :

- -592.181 € au compte « *Report à nouveau* », portant ainsi ledit compte au montant débiteur de -1.094.646 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre du premier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve le fait qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue sur l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Audio Média Impact

Représentée par Mme Anne Marie de COUVREUR MONDET

DocuSigned by:

Anne-Marie de Couvreur Mondet

603C263045734AF...

Le Scrutateur

Jean-Louis SIMONET

DocuSigned by:

Jean-Louis Simonet

C649D8FDCA1848B...

Le Secrétaire

Frédéric COURTINE

DocuSigned by:

Frédéric Courtine

F89973B8C3BE426...